

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00200

Numéro SIREN : 511 047 375

Nom ou dénomination : MADIEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2023 sous le numéro de dépôt 4190

MADIEDIS
Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 euros
Siège social : rue Faïenciers Fauquez – 59230 ST AMAND LES EAUX
511 047 375 RCS VALENCIENNES

**DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 31 AOUT 2023**

Premier extrait

L'an deux mil vingt-trois,
et le trente-et-un août, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Marie COSYNS, propriétaire de	350 parts
- Monsieur Marc DIEHL, propriétaire de	350 parts
soit un total de	700 parts

sur les sept cents (700) parts composant le capital social.

Monsieur Marc DIEHL préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 28 février 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 28 février 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Fin du premier extrait

Deuxième extrait

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Fin du deuxième extrait

Troisième extrait

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Fin du troisième extrait

Extrait certifié conforme au PV des décisions de l'assemblée générale en date du 31/08/2023

Pour la société MADIEDIS

Marc DIEHL
Gérant

